

# Violences & Genre

## Parcours d'hommes se déclarant victimes de violences sexuelles dans l'enfance

WICKY Lucie \*

**Les violences sexuelles déclarées dans l'enfance s'inscrivent-elles de la même manière dans les parcours des hommes et des femmes ? Comment les hommes qualifient et énoncent-ils ces violences ? Les données issues d'entretiens menés avec des personnes ayant vécu des violences sexuelles dans l'enfance permettent d'analyser les conditions de victimation et leurs conséquences sur les parcours de vie, leur révélation et leur mise en mots.**

Les recherches sur les violences sexuelles menées auprès des femmes ont depuis longtemps donné lieu à des travaux sur les violences subies par les enfants [1] ; l'enquête Virage permet pour la première fois de s'intéresser de manière détaillée aux parcours masculins (encadré 1). En France métropolitaine, parmi les personnes âgées de 20 à 69 ans vivant en ménage ordinaire, 14,47 % des femmes et 3,94 % des hommes déclarent des violences sexuelles au cours de la vie. Dans l'enfance, dans le cercle familial et proche, ces violences touchent 4,99 % des femmes et 0,83 % des hommes, quel que soit le type d'acte subi [2]. Les violences sexuelles dénoncées sont-elles similaires pour les femmes et pour les hommes ? Le sens qui leur est accordé et les conséquences qu'elles ont sur les parcours de vie en font-elles, dans les deux cas, des violences de genre ? Pour répondre à ces questions, des entretiens ont été menés avec des hommes et des femmes ayant déclaré des violences sexuelles dans l'enfance, dans le cadre du volet « Victimes » de l'enquête Virage (encadré 1). En abordant ces expériences comme des violences de genre, c'est-à-dire en traitant les violences non comme des déviances individuelles mais comme un problème social, un rapport où le groupe des hommes est en position de domination, il est possible de décrire les situations qui favorisent l'exercice de la violence, leurs conséquences – sociales, professionnelles, conjugales, sexuelles et sur la santé physique et mentale –,

mais également le parcours qui mène les hommes et les femmes à s'identifier comme victimes.

### **Les violences dans l'enfance : la vulnérabilité structurelle de l'enfance**

Les personnes interrogées décrivent des situations de violence relativement similaires. Elles sont commises par des hommes adultes ou plus âgés, appartenant à la famille ou au cercle proche : père, frère, oncle, cousin, prêtre, responsable d'école, etc. Le lien qui les unit avec l'agresseur, tout comme la différence d'âge, constituent les caractéristiques déterminantes permettant l'exercice et la perpétuation des violences sexuelles. Ainsi, les rapports sociaux de genre et d'âge s'articulent. La position dominante dont bénéficient les hommes adultes, et l'invisibilisation des violences sexuelles au sein de la famille et de la société, assurent à ces derniers une impunité et empêchent les enfants de comprendre et de dénoncer les faits. Les violences sexuelles s'inscrivent ainsi dans un *continuum* de violences commises sur les enfants. Parce qu'il leur paraît « normal » de subir des actes et de n'avoir pas leur mot à dire, parce qu'ils sont également victimes de violences psychologiques et/ou physiques, les enfants ne saisissent pas l'anormalité de la situation sur la temporalité où elle se produit.

\* École de Hautes Études en Sciences Sociales, Master « Genre, politique et sexualité » ; Institut National d'Études Démographiques.

Ainsi, la parole des enfants victimes de violences sexuelles n'est ni exprimée, ni entendue au moment des faits. Les violences sexuelles s'inscrivent donc dans une domination structurelle subie par les enfants [3].

### Encadré 1. Enquêter auprès d'hommes victimes de violences sexuelles

Cette recherche s'appuie sur une source de données quantitatives, l'enquête Virage (Violences et rapports de genre, Ined) menée en 2015 auprès de plus de 27 000 personnes représentatives de la population française (vivant en ménage ordinaire, sur le territoire métropolitain) [2]. Pour saisir la spécificité des parcours de victimes, un volet complémentaire en ligne a circulé sur les sites Internet d'associations d'aide aux victimes, entre novembre 2015 et mars 2016, afin de recueillir des témoignages des victimes les ayant consultés. À partir des résultats de ce volet spécifique, où les hommes – peu nombreux parmi les répondants – déclarent pour partie des violences sexuelles subies dans l'enfance, des entretiens ont été menés par téléphone avec six d'entre eux. Ces entretiens, menés dans une perspective biographique, ont permis de recueillir des informations détaillées sur les conditions de victimation, sur les conséquences des violences, et sur le parcours qui les a menés à s'identifier comme victime et recourir à une aide associative. Pour saisir la spécificité – ou non – des violences subies par les hommes et analyser l'originalité de ce volet « Victimes », quatre entretiens ont également été menés avec des femmes ayant elles-aussi répondu au questionnaire en ligne.

Ce silence est renforcé par le fait que les enfants n'ont pas les mots pour exprimer ce qu'ils vivent. Ils ne disposent ni du vocabulaire pour exprimer la sexualité, en raison de l'absence d'éducation à la sexualité qui pourtant diminuerait la vulnérabilité et donnerait de réels outils aux enfants [4], ni du vocabulaire pour exprimer les violences, vocabulaire qui le plus souvent correspond à des catégories juridiques peu connues des personnes non spécialistes et encore moins des enfants. L'incompréhension, la difficulté à qualifier les événements sont donc l'un des ressorts du silence des enfants, au moment des faits et parfois encore longtemps après.

### Qualifier et nommer les violences

La qualification des violences désigne le moment où le souvenir des faits refait surface, où lorsque ce qui a été vécu comme désagréable, douloureux, est interprété comme une violence. Plus qu'une rupture, souvent présentée comme des « flashes » par les enquêtés eux-mêmes, la qualification relève plutôt d'un processus. Elle se forge et s'affine en relation avec des agents/opérateurs extérieurs qui participent à cette qualification [5]. Par exemple, en mettant des mots sur les événements, notamment dans les groupes de parole au sein des associations ou lors de séances chez un psychologue ou un psychanalyste, les victimes s'identifient progressivement comme telles. L'entourage, la famille mais également le cadre conjugal ou amical, participe à cette qualification. Cette « prise de conscience » est décrite, par les femmes comme par

les hommes interrogé·e·s, comme une deuxième violence. Sortie de son caractère représenté comme « ordinaire », la violence devient d'autant plus réelle.

L'énonciation des violences, moment où celles-ci sont mises en mots par les personnes qui ont été victimes et qui sont passées par le processus de qualification, apparaît comme un moment charnière, qui ouvre une période où l'enjeu est la reconnaissance (à la fois des violences et de la condition de victime) par les proches mais également par la société. La situation de violence prend alors une place importante : parce que les hommes étaient des enfants au moment des faits, et dans l'impossibilité de contrer l'autorité d'hommes adultes ou plus âgés, le risque de voir leur masculinité remise en cause du fait des violences vécues peut être mis à distance. Les violences peuvent alors être dites.

Les principaux interlocuteurs de l'énonciation sont la famille et le cadre conjugal, parfois également des professionnels de santé (médecins ou psychologues). C'est à ce moment-là du processus de victimation que les femmes et les hommes se distinguent nettement. En effet, ces derniers sont généralement pris au sérieux et crus, et dans la plupart des cas soutenus par leurs proches et les professionnels de santé à qui ils énoncent les violences. Les femmes quant à elles, se heurtent à plus de difficultés pour dire les faits subis, puisque les violences de genre s'actualisent dans d'autres cadres (y compris à l'âge adulte) et que malgré leur verbalisation, les femmes voient leur parole remise en cause.

### Encadré 2. La construction des graphiques biographiques

L'analyse de réseaux biographiques est une sorte de fresque chronologique dynamique de la vie d'une personne. Les graphiques sont construits en menant une analyse de réseaux, dont le principe initial est de montrer les liens existants entre différents objets (des lieux, des personnes, des mots, etc.). Dans l'approche mobilisée ici, « la biographie est appréhendée comme un réseau, mais un réseau d'événements, non plus d'individus » [6, p. 9]. Les liens entre les événements de la vie sont créés par le temps, les noyaux et agrégations font apparaître des états biographiques qui perdurent et sont simultanés à d'autres. Cette méthode met donc en évidence des continuités et des ruptures dans les parcours, mais aussi les liens entre les différents événements vécus qui créent des amas reliés. Les graphiques ont été construits à partir des données extraites du questionnaire, mais surtout à partir des récits recueillis durant les entretiens. La construction tient compte des violences sexuelles et d'un maximum d'éléments de contexte disponibles : le parcours conjugal, sexuel, professionnel, de santé et tous les éléments qui étaient mis en lien avec les violences subies, par l'enquêté·e durant l'entretien. À la fois visuelle et analytique, cette méthode apporte une aide à l'analyse, une aide à la restitution, elle met en évidence de nouveaux éléments dans la lecture des violences au sein du parcours des personnes et donne à voir la non-linéarité des parcours.

### Des parcours hétérogènes

Le crédit apporté à la parole au moment de l'énonciation joue sur l'ensemble du parcours des victimes. En mobilisant une méthode originale de graphiques biographiques (encadrés 2 et 3), il est possible d'observer comment l'ensemble de la vie des personnes s'articule – ou non – autour des violences.

**Encadré 3. Éléments de lecture des graphiques biographiques**

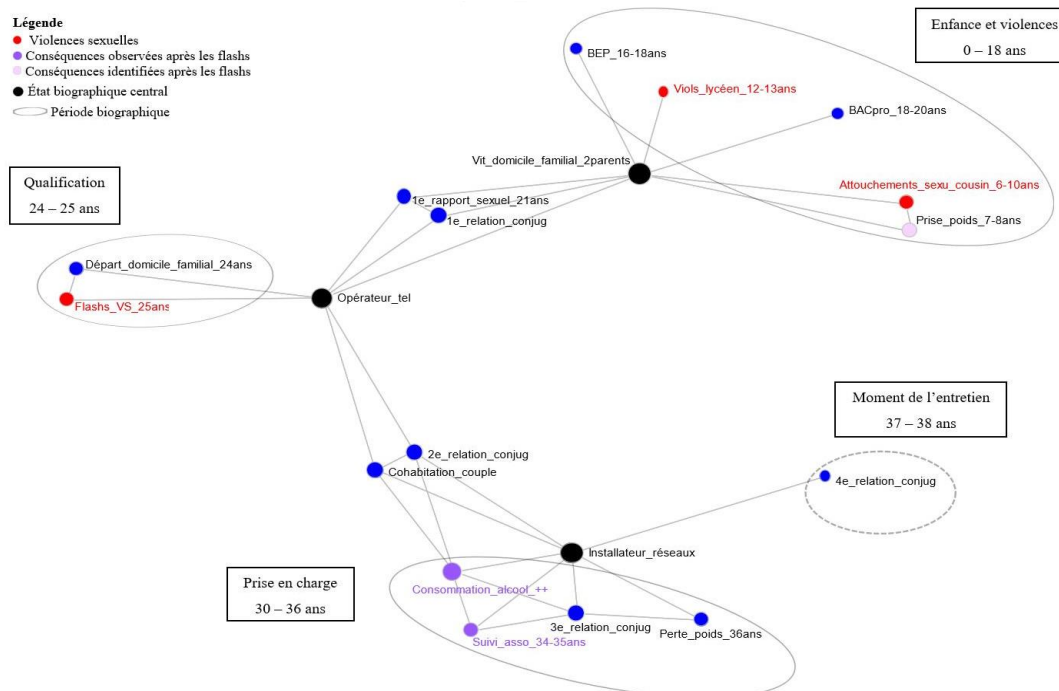
Les violences sexuelles apparaissent en rouge dans le graphique, tout comme les « flashes » des violences, terme utilisé par la quasi-totalité des enquêtés, moment important vécu comme une deuxième violence. Les éléments centraux de la biographie (états biographiques) sont marqués par des points noirs. Comme les violences sexuelles ont lieu dans l'enfance, on notera par exemple dans le graphique de Thomas (figure 1, prénom modifié pour garantir l'anonymat) le lieu de vie à cette période : au domicile parental. Les conséquences observées directement après la qualification sont en violet (consommation d'alcool chez Thomas) et les conséquences observées dans la biographie avant la qualification, mais réinterprétées comme telles au moment de la qualification sont en rose pâle (prise de poids à 7-8 ans réinterprétée par Thomas comme une tentative de « repousser » l'auteur après la qualification). Enfin, des cercles entourent des périodes qui s'articulent autour des états biographiques centraux.

Thomas est âgé de 38 ans au moment de l'entretien (figure 1). Victime d'attouchements sexuels de la part d'un cousin entre 6 et 10 ans, et d'un élève plus âgé du lycée proche de son domicile, entre 12 et 13 ans, il ne qualifie les violences qu'à 25 ans, à l'occasion de « flashes ». Après avoir participé à des groupes de parole dans un cadre associatif entre 34 et 35 ans,

Thomas reconsidère sa prise de poids dans l'enfance comme une conséquence des violences sexuelles qu'il subissait. Si les violences et leurs conséquences sont visibles tout au long de son parcours, elles n'apparaissent pas comme centrales : c'est le domicile parental puis ses différents emplois qui structurent sa biographie. Ophélie a été agressée une première fois à l'âge de 6 ans, par l'ami de son frère, puis violée par ce dernier lorsqu'elle avait 17 ans (figure 2). Elle subira ensuite des rapports sexuels forcés durant sa première relation conjugale. Elle qualifie également les violences à 25 ans, lors de « flashes » survenant durant un rapport sexuel. On observe dans son graphique une centralité des suivis psychologiques et d'états dépressifs, directement liés aux violences. Au cours de l'entretien, elle fait preuve d'une grande réflexivité : elle met en mot le lien entre de nombreux événements de sa vie et les violences qu'elle a subi. Thomas, lui, ne fait le lien qu'avec sa consommation d'alcool qu'il juge excessive durant les deux années précédant sa prise en charge associative.

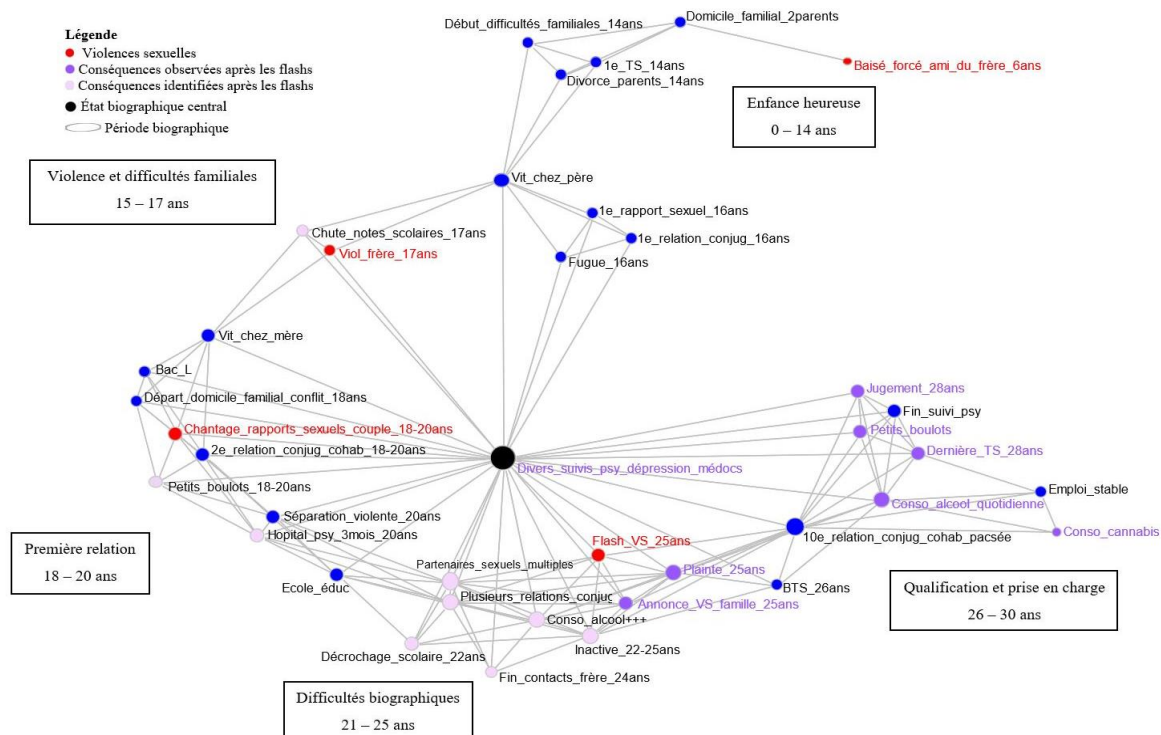
Ainsi, si les violences marquent la vie des hommes, elles n'apparaissent pas comme centrales dans leurs parcours. Pour les femmes, on observe une mise à distance des violences beaucoup plus complexe. Elles ne sont souvent pas prises au sérieux par l'entourage et risquent d'être ou sont à nouveau victimes de violences à l'âge adulte. Les hommes interrogés décrivent des difficultés psychologiques, qui sont rapidement dépassées par une prise en charge adaptée. Les femmes subissent des conséquences plus lourdes et plus diversifiées : à la fois sur la santé, mais également sur le plan professionnel, conjugal et sur leur sexualité. Les violences vécues dans l'enfance se disséminent et se maintiennent dans la vie selon le sexe des personnes qui en sont victimes.

Figure 1. Graphique biographique de Thomas



Sources : Virage-Victimes, Ined, 2015-2016 ; entretien réalisé par téléphone en octobre 2018.

Figure 2. Graphique biographique d'Ophélie



Sources : Virage-Victimes, Ined, 2015-2016 ; entretien réalisé par téléphone en février 2019.

Enfin, on observe une mise à distance des violences de la part des hommes interrogés et une plus grande facilité à en parler, liées à la prise de conscience passée et, semble-t-il, à la prise en charge psychologique en cours ou terminée. La mise à distance de la figure d'enfant (ce qu'ils étaient au moment des faits), limite les atteintes à la masculinité. De la même manière, les conséquences déclarées sont mobilisées comme « preuve » de la victimation, tant dans l'entretien mené qu'au moment de l'énonciation des violences. En référence aux représentations sociales des victimes de violences sexuelles et de leur impact sur la santé psychique, les hommes expliquent avoir vécu un ou plusieurs épisodes dépressifs au cours de la vie, en lien avec les violences et leur souvenir.

\*\*\*

La prise au sérieux des hommes et le crédit apporté à leur parole aident à la gestion des conséquences et circonscrivent les difficultés qu'engendrent les violences sexuelles dans l'enfance. Si elles marquent la biographie des hommes, elles ne la perturbent pas autant dans la durée que ce n'est le cas pour les femmes interrogées. Si les situations de violences relèvent de violences de genre, où les rapports sociaux d'âge jouent un rôle important, l'ensemble des parcours de victimes le sont également. La position privilégiée des hommes dans le monde social et au sein de leur famille leur confère des ressources les aidant dans la gestion des répercussions des violences, ressources dont ne disposent pas les femmes interrogées.

Cependant, ces conclusions sont dépendantes de l'originalité du dispositif Virage-Victimes. Elles doivent être lues avec

précaution et tenir compte de la spécificité des violences déclarées (dans le cercle familial et proche au cours de l'enfance) et des répondants, appartenant des catégories sociales relativement favorisées et dont le parcours les a menés à s'identifier comme des victimes de violences sexuelles, ce qui n'est pas le cas de toutes les personnes qui en sont atteintes. Ces analyses méritent d'être mises à l'épreuve en population générale, auprès d'hommes qui ne recourent pas aux associations d'aide aux victimes, en systématisant l'analyse, mais également en interrogeant des hommes victimes de violences sexuelles hors du cercle familial et proche.

**RÉFÉRENCES**

[1] Laurie BOUSSAGUET, 2009, « Les “faiseuses” d’agenda. Les militantes féministes et l’émergence des abus sur mineurs en Europe », *Revue française de sciences politiques*, vol. 59, n°2, p. 221-246.

[2] Alice DEBAUCHE, Amandine LEBUGLE, Elisabeth BROWN, Tania LEJBOWICZ, Magali MAZUY, Amélie CHARRUAULT, Justine DUPUIS, Sylvie CROMER et Christelle HAMEL, 2017, « Présentation de l’enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles », *Document de Travail n°229, INED*, 67 p.

[3] Yves BONNARDEL, 2015, *La domination adulte. L’oppression des mineurs*, Breux Jouy, Myriadis, 352 p.

[4] Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY, Arthur VUATTOUX, 2019, « Sexualité juvénile et rapports de pouvoir : réflexions sur les conditions d’une éducation à la sexualité », *Mouvements*, vol. 99, n°3, p. 85-95.

[5] Mathieu TRACHMAN, 2018, « L’ordinaire de la violence. Un cas d’atteinte sexuelle sur mineure en milieu artistique », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n°40, p. 131-150.

[6] Christine TICHIT, 2001, « Du recueil à l’analyse biographique en démographie : les apports de l’approche qualitative », *Salvador - Brasil, Congrès international de l’IUSSP*.